



Licitation suite divorce avec hypothèque judiciaire sur le bien

Par **Diane07**, le **04/04/2015** à **09:30**

Mariée sous le régime de la séparation de biens je suis propriétaire a 50 % avec mon futur ex mari de la résidence principale.

Séparés depuis 10 mois, la valeur de la soulte de MR ne vaut que 5000€ (vu auprès d'un notaire).

Mon problème est qu'il y a 2ans, mon mari a du liquider sa société. Or il avait réalise un prêt professionnel pour lequel il reste 45k€ et c'était porte caution.

Résultat la banque a mis une hypothèque judiciaire de cette même somme sur le bien.

Le bien vaut 210k€, nous avons un prêt sur lequel il reste 193k€ (que je rembourse seule depuis notre séparation) et il y l'hypothèque judiciaire de 45k€. Bref il y a un delta de 30 k€.

Je ne me suis jamais portée caution.

Sachant que l'on ne peut obliger quelqu'un a rester dans l'indivision, cette hypothèque judiciaire peut elle bloquer le rachat de la soulte ?

Mon objectif est de protéger un maximum mes enfants et mon patrimoine (aussi modeste soit il).

Merci pour vos conseils avises